

APPEL À CANDIDATURES PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

CONTRAT DE SERVICES D'UNE DURÉE DÉTERMINÉE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2024

Service	Service du secrétariat général
Adresse	5100 Rue Sherbrooke Est, Montréal
Site Web	cssdm.gouv.qc.ca
Date limite pour postuler	Vendredi 28 mai 2021, 16 h
Date d'entrée en fonction	1 ^{er} juillet 2021

En application des dispositions de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par un Centre de services scolaire* et du *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents ainsi que les plaintes formulées par des tiers* (R2012-1), le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) sollicite les candidatures de personnes intéressées à occuper les fonctions de protecteur de l'élève.

La personne choisie occupera la fonction de protecteur de l'élève dans le cadre d'un contrat de services d'une durée déterminée, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024. Ce contrat peut être renouvelable.

Le protecteur de l'élève n'est pas un employé du CSSDM. Il relève du Conseil d'administration, qui doit prendre les mesures appropriées pour préserver en tout temps l'indépendance du protecteur de l'élève.

NATURE DE LA FONCTION

Le protecteur de l'élève a notamment pour fonctions :

- De recevoir et traiter les plaintes des élèves ou de leurs parents, qu'elles lui soient acheminées par courriel, par lettre ou par voie téléphonique;
- D'appliquer la procédure d'examen des plaintes;
- De valider les informations reçues auprès du personnel concerné du Centre de services scolaire, et ce, en application des règlements en vigueur;
- D'être accessible, en mesure de se déplacer et de rencontrer les plaignants et le personnel ou d'échanger avec eux pendant ou en dehors des heures régulières de travail, au besoin;
- De transmettre, dans les 30 jours du dépôt d'une plainte, un rapport au Conseil d'administration présentant son avis sur le bien-fondé de celle-ci et, le cas échéant, les correctifs qu'il propose;
- De se présenter, sur demande, devant le Conseil d'administration afin d'expliquer les éléments de son rapport et de répondre aux questions des membres.

- De transmettre et présenter annuellement au Conseil d'administration un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes reçues, la nature des correctifs recommandés ainsi que les suites qui ont été données à ces recommandations.

PROFIL RECHERCHÉ ET QUALIFICATIONS REQUISES

- Baccalauréat dans une discipline pertinente;
- Formation reconnue d'au moins 20 heures en médiation ou en résolution de différends;
- Expérience pertinente et connaissance approfondie du milieu scolaire ainsi que de l'organisation et du fonctionnement d'un centre de services scolaire;
- Habiletés en communication orale et écrite, capacité d'écoute et d'empathie, bon jugement, impartialité, indépendance et respect de la confidentialité.

De plus, les candidats à la fonction de protecteur de l'élève devront:

- Ne pas avoir été à l'emploi ou membre du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal au cours des quatre années précédant l'entrée en fonction;
- Être capable d'analyser des situations complexes;
- Agir rapidement dans le traitement des dossiers;
- Ne pas agir dans d'autres dossiers pour le Centre de services scolaire de Montréal ou pour des parents (ou groupe de parents) dans le cadre de démarches les opposant au milieu scolaire (tous centre de services scolaire confondus);
- Disposer personnellement de ressources administratives adéquates (ordinateur, téléphone, connexion internet) pour recevoir et traiter rapidement les demandes qui leur seront acheminées dans le cadre de ces fonctions;
- Être disposés à se déplacer pour rencontrer les plaignants dans les locaux du CSSDM ou à un autre endroit adéquat.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de services incluant leur curriculum vitae au plus tard le vendredi 28 mai 2021, à 16 h au Secrétariat général, par courriel à l'adresse suivante : secg@csgm.qc.ca. À la suite de l'analyse des candidatures reçues, seules les personnes convoquées en entrevue seront contactées.

REMARQUES

Le protecteur de l'élève est désigné par le Conseil d'administration, après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique. Aux fins exclusives de la sélection, des copies des curriculums vitae des candidats et de leur offre de services seront présentées aux membres du Comité de parents et aux membres du Conseil d'administration.

Les candidats souhaitant obtenir davantage d'information concernant la fonction de protecteur de l'élève peuvent transmettre leurs questions au Bureau du secrétariat général, par courriel à l'adresse suivante : secg@csgm.qc.ca.

Le CSSDM applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les personnes handicapées, les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques et les autochtones à présenter leur candidature.